

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 29/04/2026

ID : 057-245700695-20260422-C20260421_22_FI-BF

Note de présentation brève et synthétique

Comptes Administratifs 2025

*Communauté de Communes
de Cattenom et Environs*



Table des matières

Préambule	3
1. Le compte administratif du budget principal.....	4
1.1. Les résultats de l'exercice 2025	4
1.2. La section de fonctionnement du budget principal	5
1.3. La section d'investissement du budget principal	10
2. Le compte administratif du budget annexe de l'assainissement collectif.....	15
2.1. Les résultats de l'exercice 2025	15
2.2. La section de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement collectif	16
2.3. La section d'investissement du budget annexe de l'assainissement collectif	18
3. Le compte administratif du budget annexe du service public de l'assainissement non collectif	19
3.1. Les résultats de l'exercice 2025	19
3.2. La section de fonctionnement du budget annexe SPANC	20
4. Le compte administratif du budget annexe « Bois et énergie »	21
4.1. Les résultats de l'exercice 2025	21
4.2. La section de fonctionnement du budget annexe « Bois et énergie »	21
4.3. La section d'investissement du budget annexe « Bois et énergie »	23
5. Les ratios financiers de la CCCE	24
6. L'état de la dette communautaire	24

Préambule

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe aux Comptes Administratifs afin de permettre aux citoyens d'en saisir les principaux enjeux. Cette disposition s'applique à l'ensemble des Communes ainsi qu'aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale comprenant au moins une Commune de 3500 habitants et plus conformément à l'article L. 5211-36 du CGCT. La présente note répond à ces obligations réglementaires.

La CCCE gère un **budget principal** qui relève de la nomenclature comptable et budgétaire M57. Elle gère également **3 budgets annexes** qui relèvent de la nomenclature M4. Ils sont énumérés ci-dessous :

Budget annexe « assainissement collectif »,

Budget annexe « assainissement non collectif »,

Budget annexe « bois et énergie ».

Ce rapport présente les Comptes Administratifs des différents budgets de la CCCE. Ces derniers constituent des documents de nature comptable qui visent à déterminer l'exécution budgétaire de l'année écoulée et à la comparer aux prévisions ainsi que déterminer les résultats de clôture de l'exercice. Les Comptes Administratifs (CA) doivent être votés avant le 30 juin de l'année N+1 et doivent s'inscrire en conformité avec les Comptes de Gestion émanant du Service de Gestion Comptable de Hayange. A noter qu'à compter de l'exercice 2026 la Communauté de Communes sera concernée par le Compte Financier Unique (CFU) qui regroupera en un même document le Compte Administratif et le Compte de Gestion. Ce rapport illustre les principaux enseignements qui peuvent être tirés des Comptes Administratifs de la CCCE pour 2025.

1. Le compte administratif du budget principal

1.1. Les résultats de l'exercice 2025

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes exécutées sur 2025	55 461 828,39 €	16 995 922,56 €	72 457 750,95 €
Dépenses exécutées sur 2025	48 138 060,13 €	19 836 713,79 €	67 974 773,92 €
Solde d'exécution 2025 (R-D)	7 323 768,26 €	-2 840 791,23 €	4 482 977,03 €
Résultat antérieur	32 091 331,94 €	-778 560,30 €	31 312 771,64 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025	39 415 100,20 €	-3 619 351,53 €	35 795 748,67 €
Restes A Réaliser 2025 Dépenses		11 742 058,59 €	11 742 058,59 €
Restes A Réaliser 2025 Recettes		1 813 537,62 €	1 813 537,62 €
Résultat Global de clôture	39 415 100,20 €	-13 547 872,50 €	25 867 227,70 €

Le solde de la section de fonctionnement en 2025 est de 7 323 768,26 €, celui de la section d'investissement est de – 2 840 791,23 €.

En intégrant les résultats antérieurs, le résultat comptable de l'exercice 2025 fait ressortir un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 39 415 100,20 € et un déficit cumulé de la section d'investissement de - 3 619 351,53 €. Ce déficit, ajouté au solde négatif des Restes à réaliser 2025 de – 9 928 520,97 € (cumul des Restes à Réaliser en dépense et en recette) engendre un déficit total de la section d'investissement de 13 547 872,50 €.

Cette situation illustre la mobilisation par la CCCE de son excédent de fonctionnement afin de financer son ambitieux programme d'investissement. Ce fléchage des ressources du territoire permet également, à ce stade, de ne pas recourir à un nouvel emprunt.

Ceci implique de procéder à une affectation de 13 547 872,50 € de l'excédent de fonctionnement afin de compenser le déficit de la section d'investissement et financer les Restes à Réaliser. Le résultat de fonctionnement cumulé à reporter est ainsi diminué d'un montant équivalent et s'établit à 25 867 227,70 €.

Les analyses suivantes s'appuient sur une comparaison des résultats des Comptes Administratifs de 2023 à 2025 afin de mettre à disposition des données sur un pas de temps suffisamment large pour apporter des éclairages utiles.

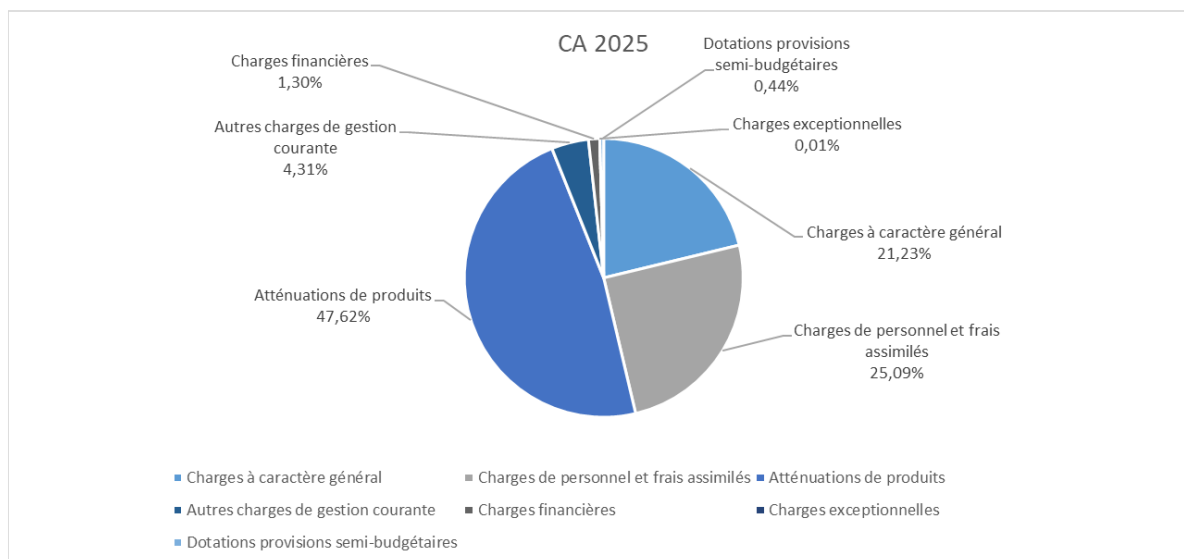
1.2. La section de fonctionnement du budget principal

➤ Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement					
CHAPITRES	OBJET	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA 2025
011	Charges à caractère général	8 271 033,10 €	9 494 291,32 €	13 712 445,09 €	9 710 250,82 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 972 798,09 €	10 577 117,17 €	11 891 000,00 €	11 480 183,48 €
014	Atténuation de produits	19 191 416,60 €	21 241 666,29 €	21 883 000,00 €	21 786 593,08 €
65	Autres charges de gestion courante	1 032 107,39 €	1 225 185,43 €	2 247 192,44 €	1 969 624,81 €
	Total des dépenses de gestion courante	38 467 355,18 €	42 538 260,21 €	49 733 637,53 €	44 946 652,19 €
66	Charges financières	735 773,96 €	736 746,73 €	750 000,00 €	596 869,14 €
67	Charges exceptionnelles	3 968,90 €	4 204,74 €	100 000,00 €	5 284,58 €
68	Dotations aux prov.et aux dépréciations	120 508,82 €	188 311,56 €	200 309,44 €	200 309,44 €
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	39 327 606,86 €	43 467 523,24 €	50 783 946,97 €	45 749 115,35 €
042	Dot aux amort. Aux dépréciations et aux prov.	1 908 376,19 €	2 299 893,09 €	2 450 000,00 €	2 388 944,78 €
022	dépenses imprévues				
023	Virement à la section d'investissement			32 664 152,53 €	
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 908 376,19 €	2 299 893,09 €	35 114 152,53 €	2 388 944,78 €
	TOTAL	41 235 983,05 €	45 767 416,33 €	85 898 099,50 €	48 138 060,13 €

Les charges réelles de la section de fonctionnement augmentent de 5,25 % en 2025 en comparaison à l'année 2024. Cette hausse s'explique pour moitié, soit environ 1 M€, par une augmentation structurelle de la masse salariale, et par une hausse des charges de reversement (FPIC, FNGIR, etc.) pour environ 545 K€.

➤ La structure des dépenses réelles



- **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Les dépenses de ce chapitre croissent en 2025 de l'ordre de 216 K€, soit une hausse de 2.27 %. Cette tendance s'explique notamment par l'augmentation des contributions versées au Sydélon, en hausse de plus de 300 K€ en raison de l'augmentation du coût de traitement lié au renouvellement des marchés publics. De même, les concours divers versés sont en augmentation de +130 K€ par rapport au Compte Administratif 2024 en raison principalement de la cotisation versée à TEMO. Les dépenses engagées au titre du marché de transport augmentent également de près de 120 K€ et le poste d'études et recherches dédié notamment à la politique du développement économique est en hausse de 112 K€ en comparaison de l'année précédente. Ces différents mouvements haussiers sont toutefois minorés par une baisse de près de 300K€ des dépenses liées à l'énergie.

A noter que l'expérimentation des navettes RéGLICE a pris fin en 2025, son coût s'est toutefois maintenu sur l'essentiel de l'exercice budgétaire.

- **Les frais de personnel (chapitre 012)**

Le chapitre 012 est en augmentation de 8.54% par rapport à l'exercice 2024 qui s'explique par une conjonction de 3 facteurs : la hausse de 3 points de cotisations employeurs à la CNRACL suite à la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2025, l'impact du Glissement Vieillesse Technicité à hauteur de 3% / an, et le renforcement des effectifs afin d'accompagner la réalisation des projets communautaires et développer de nouveaux services en direction des habitants du territoire.

- **Les atténuations de produits (chapitre 014)**

Ce chapitre représente le poste de dépenses le plus conséquent de la section de fonctionnement. Il représente la moitié des dépenses réelles On y trouve notamment le FNGIR pour près de 13,9 M€, la Dotation de Solidarité (4,3 M€), le FPIC (2,7 M€) pris en charge intégralement par la CCCE (part des Communes membres et part de la CCCE) et les Attributions de Compensation positives.

- **Autres charges de gestion courantes (Chapitre 65)**

Ce chapitre comprend essentiellement les subventions octroyées aux associations, les indemnités versées aux élus, ainsi que les frais liés au droit d'utilisation informatique en nuage. Ce chapitre s'inscrit en forte hausse notamment du fait de la prise en charge pour la première année par la CCCE de la contribution au SDIS pour près de 490 K€ en 2025 et du

versement de la participation à la convention d'entente touristique versée à Moselle Attractivité à hauteur de 100 K€.

- **Les frais financiers (chapitre 66)**

Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts dont le montant a diminué de près de 19% entre 2024 et 2025 du fait de la baisse des taux de plusieurs emprunts indexés sur le taux du livret A.

- **Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Les charges exceptionnelles sont stables. En 2025 on y trouve exclusivement des annulations de titres émis sur exercices antérieurs au compte 673.

- **Les provisions (chapitre 68)**

Il s'agit de la mise en place de provisions pour risques et contentieux et dépréciations d'actifs circulants (non-valeur).

- **Les opérations d'ordre (chapitre 042)**

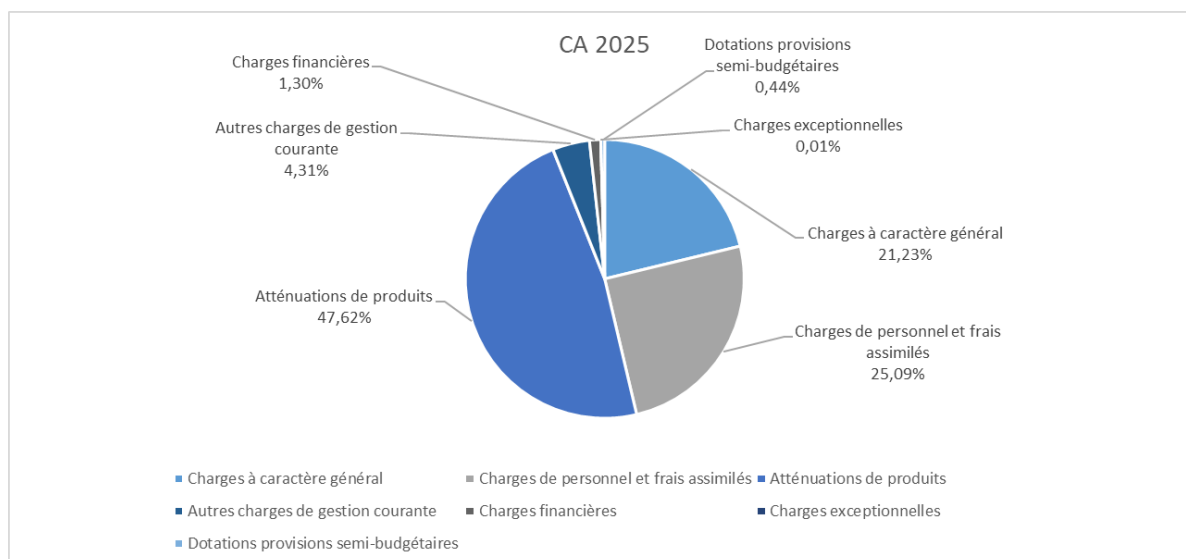
Elles sont liées aux amortissements des immobilisations et sont en augmentation du fait de l'application de la règle du prorata temporis.

➤ **Les recettes de fonctionnement**

Recettes de fonctionnement					
CHAPITRES	OBJET	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA 2025
013	Atténuations de charges	264 890,95 €	202 031,25 €	180 200,53 €	212 846,56 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	2 220 322,73 €	2 134 697,57 €	1 858 383,47 €	1 935 439,19 €
73	Impôts et taxes	34 142 575,28 €	35 199 701,82 €	35 767 959,00 €	36 913 324,71 €
74	Dotations et participations	14 873 771,95 €	15 808 504,33 €	15 425 863,00 €	15 825 565,62 €
75	Autres produits de gestion courante	285 301,62 €	320 612,49 €	246 050,00 €	359 790,44 €
Total des recettes de gestion courante		51 786 862,53 €	53 665 547,46 €	53 478 456,00 €	55 246 966,52 €
77	Produits exceptionnels	678 234,60 €	- €		2 709,48 €
78	Reprises sur provisions	127 034,00 €	120 508,82 €	188 311,56 €	188 311,56 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		52 592 131,13 €	53 786 056,28 €	53 666 767,56 €	55 437 987,56 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 005,03 €	20 486,75 €	140 000,00 €	23 840,83 €
002	Résultat reporté			32 091 331,94 €	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		65 005,03 €	20 486,75 €	32 231 331,94 €	23 840,83 €
TOTAL		52 657 136,16 €	53 806 543,03 €	85 898 099,50 €	55 461 828,39 €

Les recettes réelles de la section de fonctionnement ont progressé de 3,07% en 2025 en comparaison de l'exercice 2024. Cette progression se révèle moins dynamique que la hausse de 5.25% des dépenses réelles de fonctionnement.

➤ La structure des recettes réelles



Les recettes de fonctionnement sont principalement issues de la fiscalité. En effet, les recettes fiscales représentent 66,5% des recettes réelles totales de la CCCE. Depuis 2020, les dotations et compensations de l'Etat progressent en raison principalement des réformes fiscales, liées notamment à la suppression de la Taxe d'habitation et à la réduction de moitié des bases de CFE et de Taxe sur le Foncier Bâti pour les établissements industriels. Ces pertes de recettes fiscales sont désormais compensées, pour partie, par un transfert de TVA (Fraction de TVA) et par des dotations de compensation.

• Les atténuations de charges (chapitre 013)

Ce chapitre concerne le remboursement des indemnités (Indemnités journalières et remboursement de l'assureur) liées aux absences pour maladie du personnel. On constate une hausse de l'ordre de 5,35% entre 2025 et 2024. Cette hausse s'explique davantage par le renchérissement de la masse salariale, sous l'effet du Glissement Vieillesse Technicité, que par augmentation de l'absentéisme.

• Produits des services, du domaine, des ventes (Chapitre 70)

Ce chapitre intègre principalement les produits issus des régies et du recyclage des matériaux pour le service environnement (510 K€). Il comprend également les remboursements des frais de personnel de la part des budgets annexes de la CCCE. Ce chapitre affiche une baisse de 9,33 % par rapport à 2024, soit environ 200 K€, lié principalement à la fermeture du centre aquatique Cap Vert.

- **Les recettes fiscales (chapitre 73)**

En 2025, les recettes fiscales affichent une hausse de 4,87 %. Elles progressent du fait de l'augmentation mécanique des bases fiscales de 1,98% en lien avec l'inflation, mais également en raison de l'augmentation de 1% du taux de Foncier Bâti.

- **Dotations et participations (Chapitre 74)**

Les recettes de ce chapitre sont stables entre 2024 et 2025 (+0,11%). Il comprend principalement les compensations de l'Etat qui augmentent légèrement en 2025 et s'élèvent à plus de 13,7 millions (13,5 M€ en 2024). Il inclut également les remboursements versés par la CAF pour soutenir la politique communautaire en faveur de la petite enfance.

- **Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)**

Les produits issus de ce chapitre concernent principalement les revenus locatifs (cuisine centrale, résidence d'automne, hôtel d'entreprises). Ce chapitre est en hausse de plus de 12% par rapport à 2024. Il comprend également des remboursements liés à des sinistres et des avoirs.

- **Produits exceptionnels (Chapitre 77)**

En 2025, les recettes issues de ce chapitre concernent exclusivement des écritures d'annulation de mandats sur exercice antérieurs.

- **Opérations d'ordre de transfert entre section (Chapitre 042)**

Il s'agit essentiellement d'écritures d'ordre liées à l'amortissement des subventions d'équipement. Ce chapitre est en hausse du fait du passage de l'amortissement au prorata temporis.

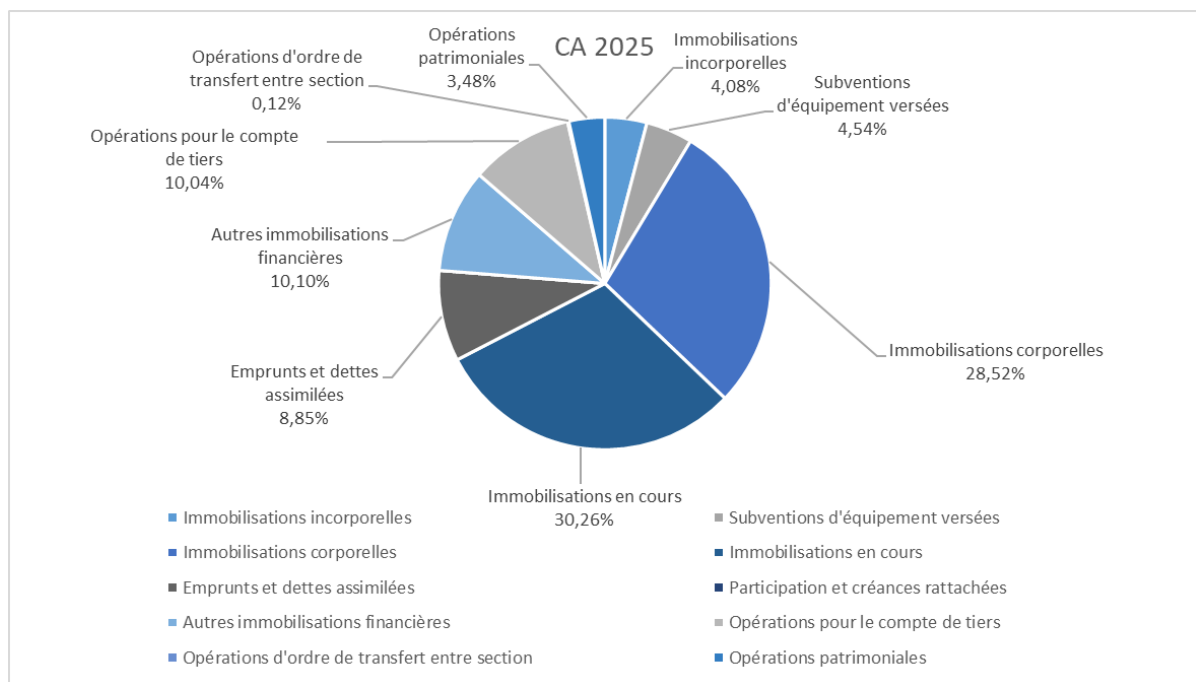
1.3. La section d'investissement du budget principal

➤ Les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement					
CHAPITRES	OBJET	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA 2025
20	Immobilisations incorporelles	391 624,85 €	574 841,66 €	5 920 151,57 €	809 588,65 €
204	Subventions d'équipement versées	850 121,62 €	533 020,07 €	7 687 023,52 €	901 330,83 €
21	Immobilisations corporelles	2 709 621,00 €	2 285 205,23 €	19 808 102,04 €	5 657 352,63 €
23	Immobilisations en cours	4 127 863,74 €	2 581 070,52 €	25 344 524,98 €	6 002 092,78 €
Total des dépenses d'équipement		8 079 231,21 €	5 974 137,48 €	58 759 802,11 €	13 370 364,89 €
16	Emprunts et dettes assimilés	1 740 188,91 €	1 717 401,98 €	1 815 500,48 €	1 756 484,16 €
26	Participations et créances rattachées		- €		- €
27	Autres immobilisations financières	344 948,44 €	120 000,00 €	2 018 000,00 €	2 003 000,00 €
Total des dépenses financières		2 085 137,35 €	1 837 401,98 €	3 833 500,48 €	3 759 484,16 €
45	Opérations pour compte de tiers	1 063 588,74 €	1 583 105,37 €	5 775 156,53 €	1 991 885,53 €
Total des dépenses réelles d'investissement		11 227 957,30 €	9 394 644,83 €	68 368 459,12 €	19 121 734,58 €
020	Dépenses imprévues				
040	Opérations d'ordre de transfert entre les sections	65 005,03 €	20 486,75 €	140 000,00 €	23 840,83 €
041	Opérations patrimoniales	660 990,70 €	242 459,78 €	1 048 738,00 €	691 138,38 €
001	Solde d'exécution négatif			778 560,30 €	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		725 995,73 €	262 946,53 €	1 967 298,30 €	714 979,21 €
TOTAL DEPENSES		11 953 953,03 €	9 657 591,36 €	70 335 757,42 €	19 836 713,79 €

En 2025 les dépenses d'investissement de la CCCE évoluent fortement par rapport au Compte Administratif 2024, soit une hausse de 105.4%. Ceci s'explique par l'engagement en phase opérationnelle de plusieurs grands chantiers : la rénovation du Cap Vert, la réhabilitation du gymnase à Entrange, les études de maîtrise d'œuvre pour l'équipement culturel, et le solde de la Maison de la Nature et du Tourisme.

➤ La structure des dépenses d'investissement



- **Immobilisations incorporelles (chapitre 20)**

Ces dépenses concernent l'achat de licences pour les Communes et les services communautaires. Elles intègrent également des frais d'étude relatifs aux actions GEMAPI (136K€), aux travaux d'extension de la Maison communautaire, à l'étude de potentiel d'énergie renouvelable sur les sites intercommunaux, à la réfection du gymnase à Entrange (84,5K€), à la construction d'un équipement culturel (63,4 K€).

- **Subventions d'équipement versées (chapitre 204)**

Ce chapitre connaît une forte hausse entre 2024 et 2025 (+69,10%). Il s'agit des fonds de concours et subventions d'investissement versés :

- Participation à la Sodevam pour 155 K€ dans le cadre de la concession de la ZA à Hettange-Grande,
- Fonds de concours dédiés à la transition énergétique versés aux Communes membres pour 341 K€,
- Fonds de concours dédiés « voirie ERA/VIC et candélabres sur VICC » versés aux Communes membres pour 240,9 K€,
- Aides en direction des entreprises et exploitations agricoles pour 84,7 K€,
- Aides pour l'acquisition de vélos à assistance électrique (35,9 K€) et pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie (3,1 K€),
- Aides aux façades et Habitez-mieux pour 4,18 K€.

- **Immobilisations corporelles (chapitre 21)**

Ce chapitre comprend les dépenses liées aux travaux suivants : Travaux de voirie d'intérêt communautaire pour 1,6 M€, travaux liés aux pistes cyclables pour 695 K€, acquisition d'une Benne à ordures Ménagères pour 278K €, acquisition de 2 véhicules électriques pour les techniciens à 63 K€, travaux et achat d'équipement dans les multi-accueils à hauteur de 215 K€.

Ces dépenses concernent également l'acquisition des cellules Martel pour 1,4 M€ dans le cadre du projet Vital Park, l'acquisition et l'aménagement d'un car France Services pour 249K€, l'acquisition de matériels et d'équipements en lien avec la mise en place de parcs de street workout pour 57,6K€, l'achat de matériel informatique pour 45 K€ et l'installation de systèmes de climatisation sur différents sites communautaires pour 66,7 K€.

- **Immobilisations en cours (chapitre 23)**

Les dépenses de ce chapitre concernent les travaux en cours, il s'agit essentiellement :

- des travaux liés à la réhabilitation de la piscine Cap Vert et à la piscine provisoire 2,2 M€,
- des travaux liés à la construction et la création de la scénographie de la Maison de la nature pour 2,1 M€,
- des travaux liés aux actions GEMAPI pour 529 K€,
- des travaux d'enfouissement des réseaux aériens pour 463 K€,
- des travaux de voirie dans le cadre de l'Autorisation de Programme AP n°2 pour 363 K€.
- le solde des travaux liés à la construction de la chaufferie Biomasse au centre aquatique pour 243 K€,
- des travaux liés à la revalorisation de la Citadelle à Rodemack (AP n°3) pour 62K€,

- **Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)**

Ces dépenses sont en légère hausse et sont liées au remboursement progressif du capital des emprunts ainsi qu'à la mise à jour des tableaux d'amortissement suite à la baisse du taux du livret A.

- **Autres immobilisations financières (chapitre 27)**

Il s'agit de l'appel de fonds relatif à la convention de compte courant d'associés signée avec la SODEVAM pour 2 M€ ainsi que 3000 € de consignation dans le cadre de l'expertise au dojo de Rodemack.

- **Opérations pour compte de tiers (chapitre 45)**

Ce chapitre retrace les dépenses réalisées dans le cadre de travaux de voirie et effectués par la CCCE pour le compte de ses Communes membres au titre de la Maîtrise d'ouvrage Déléguée. Corrélativement, la somme est identique en recette d'investissement.

- **Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)**

Il s'agit des écritures liées à l'amortissement des subventions d'équipement.

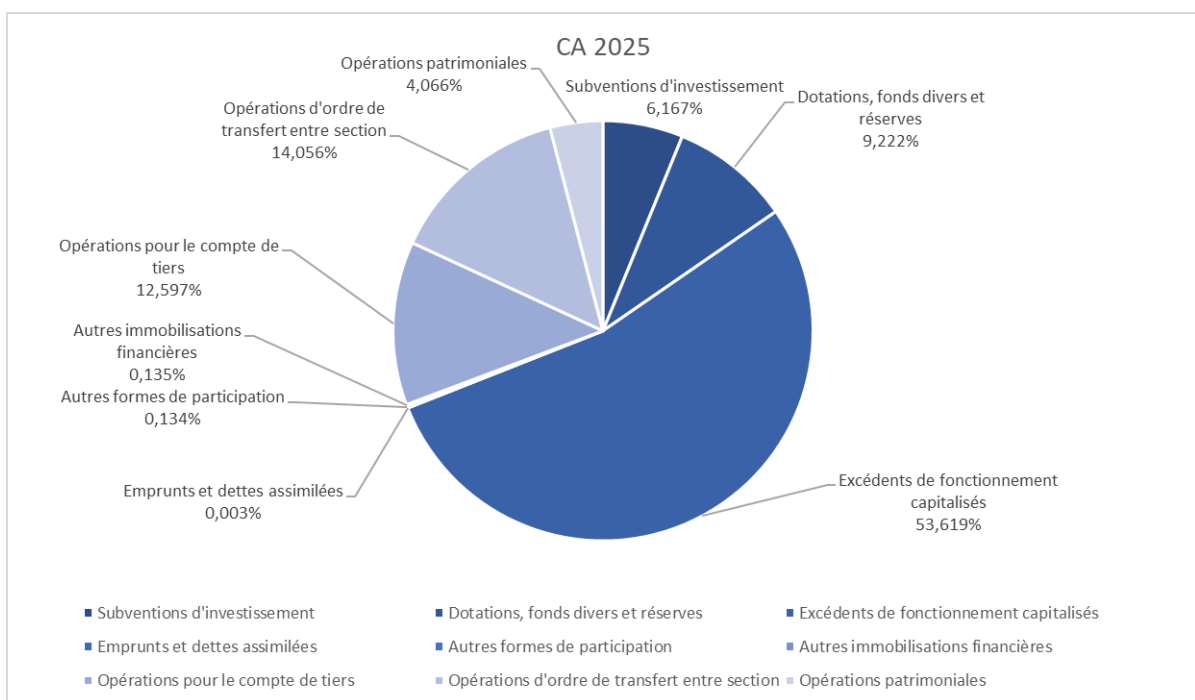
• **Opérations patrimoniales (chapitre 041)**

Ce chapitre englobe les écritures d'ordre liées à la gestion de l'avance forfaitaire dans le cadre des marchés publics. En 2025, il comprend également des écritures d'ordre liées à l'acquisition du foncier pour le P+R de Roussy ainsi que l'acquisition du pavillon de repli à Entringe.

➤ **Les recettes d'investissement**

Recettes d'investissement					
CHAPITRES	OBJET	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA 2025
13	Subventions d'investissement	1 451 186,26 €	1 115 031,02 €	1 237 870,89 €	1 048 171,27 €
204	Subventions d'équipement versées	3 228,53 €			
21	Immobilisations corporelles	842,41 €			
23	Immobilisations en cours	18 526,60 €			
Total des recettes d'équipement		1 473 783,80 €	1 115 031,02 €	1 237 870,89 €	1 048 171,27 €
10	Dotations, fonds divers (Hors 1068)	3 844 808,64 €	902 135,18 €	1 809 050,00 €	1 567 432,06 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		4 046 427,31 €	9 112 989,48 €	9 112 989,48 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 191,14 €	150,00 €	500,00 €	570,00 €
1641	Emprunts en euros			16 214 299,99 €	
26	Autres formes de participation				22 722,45 €
27	Autres immobilisations financières	22 996,56 €	497 996,56 €	23 000,00 €	22 996,56 €
Total des recettes financières		3 870 996,34 €	5 446 709,05 €	27 159 839,47 €	10 726 710,55 €
45	Opérations pour compte de tiers	844 495,08 €	1 915 691,25 €	5 775 156,53 €	2 140 957,58 €
Total des recettes réelles d'investissement		6 189 275,22 €	8 477 431,32 €	34 172 866,89 €	13 915 839,40 €
040	Opérations d'ordre entre les sections	1 908 376,19 €	2 299 893,09 €	2 450 000,00 €	2 388 944,78 €
041	Opérations patrimoniales	660 990,70 €	242 459,78 €	1 048 738,00 €	691 138,38 €
021	Virement de la section d'exploitation			32 664 152,53 €	
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 569 366,89 €	2 542 352,87 €	36 162 890,53 €	3 080 083,16 €
TOTAL RECETTES		8 758 642,11 €	11 019 784,19 €	70 335 757,42 €	16 995 922,56 €

➤ **La structure des recettes d'investissement**



- **Dotations, fonds divers et réserves (chapitres 10)**

Les recettes issues de ce chapitre proviennent du FCTVA pour 1,56 M€ et de l'affectation du résultat issu de la section de fonctionnement afin de combler le déficit de la section d'investissement et qui s'élève à plus de 9 M€ (inscription au compte 1068).

- **Subventions d'investissement (chapitre 13)**

Ce chapitre correspond aux subventions obtenues pour le soutien à diverses opérations notamment :

- 357 K€ de subvention Ambition Moselle pour les travaux de scénographie de la Maison de la Nature et du Tourisme,
- 239 K€ pour la chaufferie bois au Centre aquatique Cap Vert,
- 195 K€ de retour financier de Moselle fibre,
- 119K€ de reversement R2 par Enedis,
- 33,7 K€ pour les travaux en lien avec la rénovation de la toiture à la citadelle,
- 32,5 K€ pour les actions relatives à la politique GEMAPI,
- 42,7 K€ d'aide à l'investissement émanant de la CAF dans le cadre de la politique relative à la petite enfance.

- **Emprunts et dettes assimilées (chapitres 16 et 165)**

Les réalisations concernent la gestion de cautions liées au dispositif Solidacar et à l'aire d'accueil des gens du voyage.

- **Immobilisations incorporelles (chapitre 20)**

Pas de réalisation en 2025.

- **Immobilisations corporelles (chapitre 21)**

Pas de réalisation en 2025.

- **Immobilisations en cours (chapitre 23)**

Pas de réalisation en 2025.

- **Autres immobilisations financières (chapitre 27)**

Ces recettes sont liées à l'encaissement d'une annuité de 23 K€ relative à la soulte liée au transfert à la CCCE de la Zone d'Activité à Hettange-Grande.

- **Opérations pour compte de tiers (chapitre 45)**

Il s'agit de recettes provenant de la MOD pour les travaux de voirie, les sommes correspondent strictement aux écritures évoquées ci-dessus en dépenses d'investissement.

- **Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)**

Elles sont en hausse, en lien avec les amortissements des immobilisations et à l'application de l'amortissement au prorata temporis.

- **Opérations patrimoniales (chapitre 041)**

Ce chapitre englobe les écritures d'ordre liées à la gestion de l'avance forfaitaire dans le cadre des marchés publics.

2. Le compte administratif du budget annexe de l'assainissement collectif

2.1. Les résultats de l'exercice 2025

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes exécutées sur 2025	3 215 803,16	1 264 110,92	4 479 914,08
Dépenses exécutées sur 2025	3 292 912,01	1 175 186,31	4 468 098,32
Solde d'exécution 2025 (R-D)	-77 108,85	88 924,61	11 815,76
Résultat antérieur	2 992 288,78	33 856,17	3 026 144,95
Résultat de clôture de l'exercice 2025	2 915 179,93	122 780,78	3 037 960,71
Restes A Réaliser 2025 Dépenses		564 452,14	564 452,14
Restes A Réaliser 2025 Recettes		0,00	0,00
Résultat Global de clôture	2 915 179,93	-441 671,36	2 473 508,57

Le solde de la section de fonctionnement en 2025 est de - 77 108,85 €, celui de la section d'investissement est de +88 924,61 €.

En intégrant les résultants antérieurs, le résultat comptable de l'exercice 2025 fait ressortir un excédent cumulé de fonctionnement de 2 915 179,93 € et un excédent cumulé d'investissement de 122 780,78 € qui n'est pas suffisant pour couvrir entièrement le solde négatif des Restes à Réaliser 2025 de -564 452,14 €. Ceci implique de procéder à une affectation de 441 671,36 € du résultat de fonctionnement vers la section d'investissement afin de couvrir le déficit. Le résultat de fonctionnement cumulé à reporter est ainsi diminué d'un montant équivalent et s'établit à 2 473 508,57 €.

2.2. La section de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement collectif

➤ **Les dépenses :**

Dépenses de fonctionnement					
CHAPITRES	OBJET	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA 2025
011	Charges à caractère général	1 171 562,86 €	1 055 637,01 €	1 951 720,00 €	1 185 199,22 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	428 835,81 €	308 307,07 €	318 496,00 €	316 123,99 €
014	Atténuation de produits	42 417,00 €	31 023,00 €	50 000,00 €	35 144,00 €
65	Autres charges de gestion courante	23 525,25 €	1,35 €	3 500,00 €	0,00 €
Total des dépenses de gestion des services		1 666 340,92 €	1 394 968,43 €	2 323 716,00 €	1 536 467,21 €
66	Charges financières	257 136,57 €	256 315,96 €	270 000,00 €	215 892,64 €
67	Charges exceptionnelles	426 431,00 €	367 542,80 €	500 000,00 €	289 826,65 €
68	Dotations aux prov.et aux dépréciations	25 921,22 €	42 560,66 €	41 897,39 €	41 897,39 €
022	Dépenses imprévues			180 000,00 €	
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 375 829,71 €	2 061 387,85 €	3 315 613,39 €	2 084 083,89 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 187 571,64 €	1 199 654,82 €	1 211 000,00 €	1 208 828,12 €
023	Virement à la section d'investissement			2 078 286,05 €	
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 187 571,64 €	1 199 654,82 €	3 289 286,05 €	1 208 828,12 €
TOTAL		3 563 401,35 €	3 261 042,67 €	6 604 899,44 €	3 292 912,01 €

Chapitre 011 : Ce chapitre est en hausse du fait principalement de l'engagement d'une étude dans le cadre du schéma directeur d'assainissement des eaux usées. Au sein du chapitre les frais liés à l'énergie s'inscrivent en baisse mais sont compensés par une hausse des frais d'entretien des réseaux et une augmentation des travaux de branchement.

Chapitre 012 : Ce chapitre concerne les frais de personnel liés à l'activité du service assainissement collectif. Sa hausse est liée à l'effet du Glissement Vieillesse Technicité. Ce dernier est toutefois minoré par la prise en compte partielle de la masse salariale par le budget principal au titre de la gestion des eaux pluviales.

Chapitre 014 : Il s'agit de la redevance modernisation au titre de l'année 2025 qui doit être reversée à l'Agence de l'eau (AERM).

Chapitre 66 : Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts.

Chapitre 67 : les dépenses de ce chapitre sont liées :

- À des annulations et/ou remboursements au titre de la redevance assainissement, des branchements auprès des particuliers et de la PFAC (32 K€),
- Aux participations versées à la STEP de Bettembourg, celles versées dans le cadre des eaux usées de Mondorff (71,5 K€) et de Husange (6,3 K€),

Chapitre 68 : Il s'agit de la comptabilisation des nouvelles provisions sur l'exercice pour dépréciation d'actifs circulants et pour risques et charges (futurs admissions en non-valeur).

Chapitre 042 : Il s'agit des dépenses liées à l'amortissement des travaux et/ou acquisitions antérieures.

➤ **Les recettes :**

Recettes de fonctionnement					
CHAPITRES	OBJET	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA 2025
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	2 511 896,65 €	2 798 543,19 €	3 010 000,00 €	2 608 249,35 €
74	Subventions d'exploitation	54 068,00 €	0,00 €		0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	3,31 €	270,36 €	50,00 €	2 554,83 €
Total des recettes de gestion des services		2 565 967,96 €	2 798 813,55 €	3 010 050,00 €	2 610 804,18 €
77	Produits exceptionnels	219,00 €	44 271,79 €		4 037,60 €
78	Reprise provisions	29 880,00 €	25 921,22 €	42 560,66 €	42 560,66 €
Total des recettes réelles d'exploitation		2 596 066,96 €	2 869 006,56 €	3 052 610,66 €	2 657 402,44 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	558 252,90 €	558 400,72 €	560 000,00 €	558 400,72 €
002	Résultat reporté			2 992 288,78 €	
Total des recettes d'ordre d'exploitation		558 252,90 €	558 400,72 €	3 552 288,78 €	558 400,72 €
TOTAL		3 154 319,86 €	3 427 407,28 €	6 604 899,44 €	3 215 803,16 €

Chapitre 70 : Les produits issus de ce chapitre concernent principalement la redevance assainissement (2,2M€), les travaux de branchement des particuliers (293 K€) et la participation financière à l'assainissement collectif (PFAC) pour 54 K

Chapitre 74 : Ce chapitre ne comporte aucune réalisation. En effet, depuis 2024, l'Agence de l'eau ne verse plus de prime d'épuration.

Chapitre 75 : il s'agit de reversements d'excédents perçus au titre de la redevance assainissement, de la comptabilisation d'un avoir EDF sur des factures d'années antérieures ainsi que de la gestion des arrondis de centimes de TVA.

Chapitre 77 : Les recettes exceptionnelles sont issues d'un remboursement de sinistre intervenu à la STEP de Cattenom en 2024.

Chapitre 78 : Il s'agit de la reprise des provisions pour risques et charges et pour dépréciation d'actifs circulants.

Chapitre 042 : Il s'agit de recettes liées à l'amortissement des subventions suite aux travaux et/ou acquisitions antérieures.

2.3. La section d'investissement du budget annexe de l'assainissement collectif

➤ Les dépenses :

Dépenses d'investissement					
CHAPITRES	OBJET	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA 2025
20	Immobilisations incorporelles	31 653,03 €	42 197,15 €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	264 742,37 €	378 589,75 €	1 882 425,02 €	243 276,94 €
23	Immobilisations en cours	2 400,00 €	- €	6 350 000,00 €	- €
Total des dépenses d'équipement		298 795,40 €	420 786,90 €	8 232 425,02 €	243 276,94 €
16	Emprunts et dettes assimilés	355 278,99 €	359 935,78 €	386 000,00 €	373 508,65 €
020	Dépenses imprévues			200 000,00 €	
Total des dépenses financières		355 278,99 €	359 935,78 €	586 000,00 €	373 508,65 €
Total des dépenses réelles d'investissement		654 074,39 €	780 722,68 €	8 818 425,02 €	616 785,59 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	558 252,90 €	558 400,72 €	560 000,00 €	558 400,72 €
041	Opérations patrimoniales			40 000,00 €	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		558 252,90 €	558 400,72 €	600 000,00 €	558 400,72 €
TOTAL		1 212 327,29 €	1 339 123,40 €	9 418 425,02 €	1 175 186,31 €

Chapitre 16 : Chapitre en légère hausse liée au remboursement progressif du capital des emprunts.

Chapitre 20 : Pas de réalisation en 2025.

Chapitre 21 : Ce chapitre comprend l'acquisition de matériels spécifiques sur les différentes stations d'épuration (pompes, agitateurs...) et réseaux. Il comprend également les travaux de réhabilitation et d'amélioration des réseaux d'assainissement.

Chapitre 23 : Pas de réalisation en 2025

Chapitre 040 : Concerne les opérations liées à la dotation aux amortissements des subventions perçues dans le cadre d'acquisitions et/ou de travaux effectués.

➤ Les recettes :

Recettes d'investissement					
CHAPITRES	OBJET	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA 2025
13	Subventions d'investissement	- €	- €	6 000 000,00 €	- €
Total des recettes d'équipement		- €	- €	6 000 000,00 €	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	171 603,73 €	- €	55 282,80 €	55 282,80 €
Total des recettes financières		171 603,73 €	- €	55 282,80 €	55 282,80 €
Total des réelles réelles d'investissement		171 603,73 €	- €	6 055 282,80 €	55 282,80 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	1 187 571,64 €	1 199 654,82 €	1 211 000,00 €	1 208 828,12 €
041	Opérations patrimoniales			40 000,00 €	
021	Virement de la section d'exploitation			2 078 286,05 €	
001	Solde d'exécution positif reporté			33 856,17 €	
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 187 571,64 €	1 199 654,82 €	3 363 142,22 €	1 208 828,12 €
TOTAL		1 359 175,37 €	1 199 654,82 €	9 418 425,02 €	1 264 110,92 €

Chapitre 10 : Cette opération consiste en l'affectation du résultat de la section de fonctionnement pour résorber le déficit de la section d'investissement de l'exercice antérieur, lequel s'établit à 55 K€.

Chapitre 040 : Ce chapitre retrace les dotations aux amortissements afférentes aux investissements et acquisitions des exercices antérieurs.

3. Le compte administratif du budget annexe du service public de l'assainissement non collectif

Il convient de noter que le budget annexe du service public d'assainissement non collectif ne comporte pas de section d'investissement. L'essentiel de l'activité de ce budget porte sur la réalisation de la mission de contrôle des installations d'assainissement autonomes sur le territoire.

3.1. Les résultats de l'exercice 2025

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes exécutées sur 2025	6 412,00	0,00	6 412,00
Dépenses exécutées sur 2025	6 710,62	0,00	6 710,62
Solde d'exécution 2025 (R-D)	-298,62	0,00	-298,62
Résultat antérieur	3 571,76	0,00	3 571,76
Résultat de clôture de l'exercice 2025	3 273,14	0,00	3 273,14
Restes A Réaliser 2025 Dépenses		0,00	0,00
Restes A Réaliser 2025 Recettes		0,00	0,00
Résultat Global de clôture	3 273,14	0,00	3 273,14

Le résultat de la section de fonctionnement en 2025 est de – 298,62 €. En intégrant les résultats antérieurs, le résultat comptable de l'exercice 2025 fait ressortir un excédent cumulé de fonctionnement de 3 273,14 € qui peut faire l'objet d'un report en recette en section de fonctionnement. Le budget annexe ne comporte pas de section d'investissement.

3.2. La section de fonctionnement du budget annexe SPANC

➤ **Les dépenses :**

Dépenses de fonctionnement					
CHAPITRES	OBJET	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA 2025
011	Charges à caractère général	9 677,16 €	2 393,72 €	500,00 €	0,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	8 000,33 €	6 195,45 €	9 337,76 €	6 554,62 €
65	Autres charges de gestion courante	0,60 €	0,40 €	10,00 €	0,00 €
Total des dépenses de gestion des services		17 678,09 €	8 589,57 €	9 847,76 €	6 554,62 €
67	Autres charges de gestion courante				
68	Dotations aux provisions		132,00 €	156,00 €	156,00 €
Total des dépenses réelles d'exploitation		17 678,09 €	8 721,57 €	10 003,76 €	6 710,62 €
TOTAL		17 678,09 €	8 721,57 €	10 003,76 €	6 710,62 €

Chapitre 012 : Il s'agit de la masse salariale liée à l'activité du service.

Chapitre 68 : Il s'agit des opérations liées à la constitution de nouvelles provisions pour risques au titre de l'exercice 2025.

➤ **Les recettes :**

Recettes de fonctionnement					
CHAPITRES	OBJET	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA 2025
75	Autres produits de gestion courante	14 815,00 €	3 520,00 €	6 300,00 €	6 280,00 €
Total des recettes de gestion des services		14 815,00 €	3 520,00 €	6 300,00 €	6 280,00 €
78	Reprises sur provisions			132,00 €	132,00 €
002	Résultat reporté ou anticipé			3 571,76 €	
Total des recettes d'ordre d'exploitation		- €	- €	3 703,76 €	132,00 €
TOTAL		14 815,00 €	3 520,00 €	10 003,76 €	6 412,00 €

Chapitre 75 : Ce chapitre concerne la régie de recettes pour le contrôle et l'entretien des installations d'assainissement non collectif.

Chapitre 78 : Ceci concerne les écritures de reprise des provisions comptabilisées en 2024.

4. Le compte administratif du budget annexe « Bois et énergie »

4.1. Les résultats de l'exercice 2025

Objet	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes exécutées sur 2025	3 424,80	7 611,28	11 036,08
Dépenses exécutées sur 2025	11 802,82	6 230,11	18 032,93
Solde d'exécution 2025 (R-D)	-8 378,02	1 381,17	-6 996,85
Résultat antérieur	8 621,45	7 386,30	16 007,75
Résultat de clôture de l'exercice 2025	243,43	8 767,47	9 010,90
Restes A Réaliser 2025 Dépenses		0,00	0,00
Restes A Réaliser 2025 Recettes		0,00	0,00
Résultat Global de clôture	243,43	8 767,47	9 010,90

Le résultat de la section de fonctionnement en 2025 est de – 8 378,02 €, celui de la section d'investissement en 2025 est de + 7 386,30 €. En intégrant les résultats antérieurs, le résultat comptable de l'exercice 2025 fait ressortir un excédent cumulé de fonctionnement de 243,43 € et un excédent cumulé d'investissement de 8 767,47 € qui peuvent tous deux faire l'objet d'un report en recette dans leur section respective.

4.2. La section de fonctionnement du budget annexe « Bois et énergie »

➤ Les dépenses

Dépenses de fonctionnement					
CHAPITRES	OBJET	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA 2025
011	Charges à caractère général	2 666,67 €	3 662,40 €	3 900,00 €	3 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	14 324,74 €	924,65 €	4 458,45 €	787,88 €
65	Autres charges de gestion courante		0,78 €	10,00 €	0,00 €
Total des dépenses de gestion de services		16 991,41 €	4 587,83 €	8 368,45 €	3 787,88 €
66	Intérêts réglés à l'échéance	504,59 €	455,12 €	410,00 €	403,66 €
Total des dépenses réelles d'exploitation		17 496,00 €	5 042,95 €	8 778,45 €	4 191,54 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 611,28 €	7 611,28 €	7 612,00 €	7 611,28 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		7 611,28 €	7 611,28 €	7 612,00 €	7 611,28 €
TOTAL		25 107,28 €	12 654,23 €	16 390,45 €	11 802,82 €

Chapitre 011 : Ce chapitre correspond principalement à la location d'un hangar de stockage destiné aux plaquettes bois.

Chapitre 012 : Il s'agit de la masse salariale que représente l'activité de production de plaquettes à bois, en forte baisse suite à la faible activité de production.

Chapitre 66 : Dépenses en baisse en raison du remboursement progressif des intérêts de l'emprunt contracté auprès du Crédit mutuel à hauteur de 67 000 € fin 2017.

Chapitre 042 : Ce chapitre est stable et concerne la dotation aux amortissements des dépenses relatives aux travaux de construction du hangar à plaquettes.

➤ **Les recettes**

Recettes de fonctionnement					
CHAPITRES	OBJET	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA 2025
70	Produits des services, domaine, ventes diverses	5 979,15 €	5 218,05 €	6 000,00 €	1 655,70 €
75	Autres produits de gestion courante	0,09 €			0,17 €
Total des recettes de gestion de services		5 979,24 €	5 218,05 €	6 000,00 €	1 655,87 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 768,93 €	1 768,93 €	1 769,00 €	1 768,93 €
002	Résultat reporté			8 621,45 €	
Total des recettes d'ordre d'exploitation		1 768,93 €	1 768,93 €	10 390,45 €	1 768,93 €
TOTAL		7 748,17 €	6 986,98 €	16 390,45 €	3 424,80 €

Chapitre 70 : Les recettes issues de ce chapitre proviennent de la vente des plaquettes bois. Elles s'inscrivent également en baisse en raison de la faible production de plaquettes.

Chapitre 75 : Il s'agit des recettes concernant les arrondis de TVA.

Chapitre 042 : Ces recettes correspondent à la dotation aux amortissements des subventions reçues au titre de la construction du hangar à plaquettes.

4.3. La section d'investissement du budget annexe « Bois et énergie »

➤ Les dépenses

Dépenses d'investissement					
CHAPITRES	OBJET	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA 2025
16	Emprunts et dettes assimilés	4 359,88 €	4 410,24 €	4 462,00 €	4 461,18 €
Total des dépenses financières		4 359,88 €	4 410,24 €	4 462,00 €	4 461,18 €
21	Immobilisations corporelles			8 767,30 €	0,00 €
Total des dépenses d'équipement		0,00 €	0,00 €	8 767,30 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues			0,00 €	
Total des dépenses réelles d'investissement		4 359,88 €	4 410,24 €	13 229,30 €	4 461,18 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 768,93 €	1 768,93 €	1 769,00 €	1 768,93 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 768,93 €	1 768,93 €	1 769,00 €	1 768,93 €
TOTAL		6 128,81 €	6 179,17 €	14 998,30 €	6 230,11 €

Chapitre 16 : Ces dépenses concernent le remboursement du capital de l'emprunt et sont globalement stables.

Chapitre 040 : Ces dépenses sont liées à la dotation aux amortissements des subventions obtenues.

➤ Les recettes

Recettes d'investissement					
CHAPITRES	OBJET	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA 2025
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 611,28 €	7 611,28 €	7 612,00 €	7 611,28 €
001	Solde d'exécution positif reporté			7 386,30 €	
021	Virement de la section d'exploitation				
Total des recettes d'ordre d'investissement		7 611,28 €	7 611,28 €	14 998,30 €	7 611,28 €
TOTAL		7 611,28 €	7 611,28 €	14 998,30 €	7 611,28 €

Chapitre 040 : Ce chapitre retrace les recettes liées à l'amortissement des dépenses suite aux travaux de construction du hangar.

5. Les ratios financiers de la CCCE

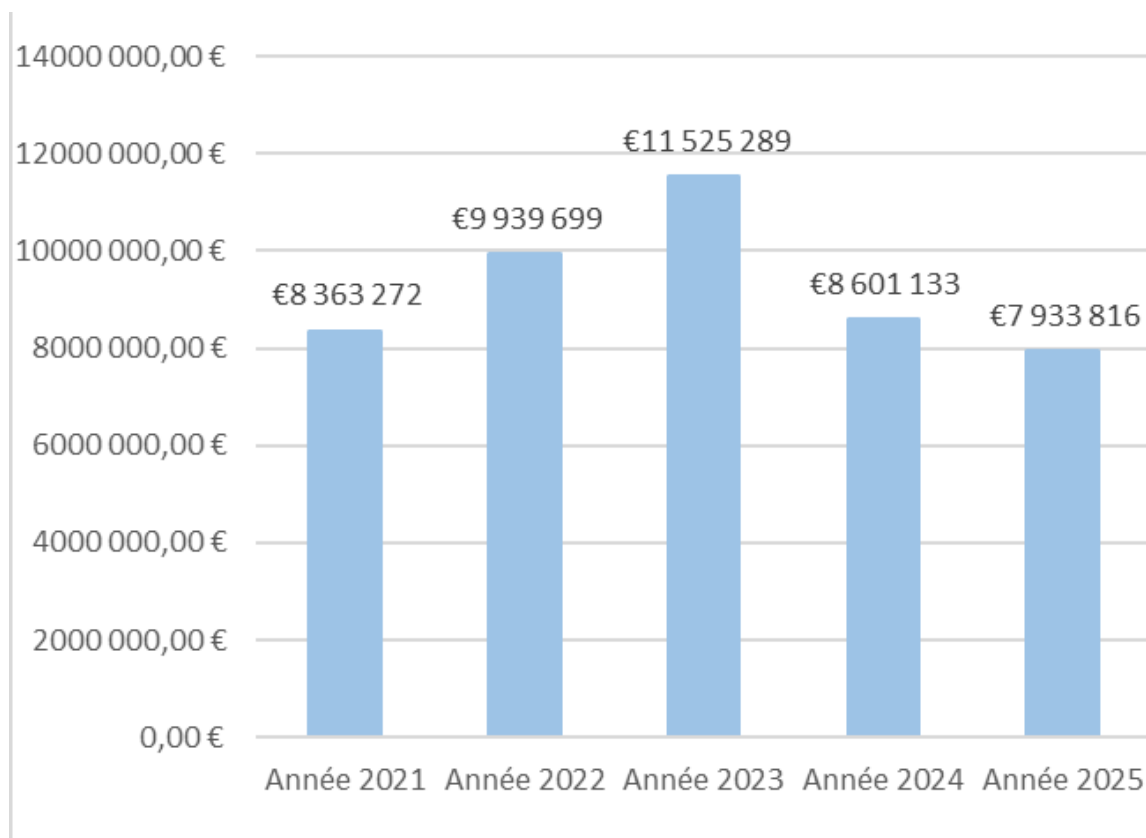
INDICATEURS FINANCIERS - RATIOS	Valeurs
Population	28643
Potentiel fiscal	963,96
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 597,22
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 935,48
Dépenses d'équipement brut/population	466,79
Encours de dette/population	934,59
DGF/population	12,91
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	25,09%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	85,6914%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	24,12%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	48,2873%
Épargne brute/recettes réelles de fonctionnement	17,37%

6. L'état de la dette communautaire

➤ La baisse de la capacité d'autofinancement nette

L'épargne nette s'inscrit en retrait par rapport aux quatre exercices budgétaires précédents mais reste tout de même tout à fait satisfaisante. Cette tendance s'explique par une hausse plus rapide des dépenses réelles de fonctionnement que des recettes réelles compte tenu des mesures prises depuis 2024 (doublement de la DSC, financement des mesures expérimentales, etc.) et à la contribution de la CCCE au redressement des finances publiques nationales à l'exemple du DILICO.

Evolution de la CAF nette du budget principal



➤ La capacité de désendettement

La capacité de désendettement reste stable dans un contexte de réduction progressive de l'encours de la dette et de baisse constante de la capacité d'autofinancement depuis 2023.

Capacité de désendettement du Budget général						
	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025
Encours dette (au 31/12)	35 861 415,00	33 967 632,56	32 076 521,46	30 241 953,85	28 524 551,87	26 769 495,56
CAF brute	9 199 322,62	10 270 347,10	11 812 232,53	13 264 524,27	10 318 535,04	9 688 872,21
Capacité de désendettement (en années)	3,90	3,31	2,72	2,28	2,76	2,76

Capacité de désendettement Budgets consolidés						
	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025
Encours dette (au 31/12)	44 898 217,92	42 473 595,12	40 352 625,17	38 158 418,73	36 076 670,69	33 943 886,41
CAF brute	10 087 754,54	11 533 868,99	13 153 543,08	13 473 244,76	11 126 328,85	10 259 655,09
Capacité de désendettement (en années)	4,45	3,68	3,07	2,83	3,24	3,31

